



## **Appel à actions structurantes 2021**

### **Appel à actions structurantes pour la recherche sur les usages et les addictions aux substances psychoactives**

**Date limite de soumission :**

**14 juin 2021 - 16h (heure de Paris)**

**Soumission en ligne :**

**[addiction.iresp@inserm.fr](mailto:addiction.iresp@inserm.fr)**

## Sommaire

1	Contexte et objectifs de l'appel à actions de structuration .....	3
1.1	Contexte .....	3
1.2	Objectifs.....	4
2	Champs de l'appel.....	5
2.1	Actions structurantes soutenues.....	5
2.2	Champ thématique.....	6
2.3	Champ disciplinaire .....	6
3	Durée et subvention maximale accordée au projet .....	6
4	Equipes du projet.....	6
5	Informations complémentaires .....	7
5.1	Calendrier de l'appel à projets 2021 .....	7
5.2	Langues de l'appel à projets.....	7
5.3	Autres documents relatifs à l'appel à projets .....	7
6	Modalités de soumission .....	7
7	Modalités de gestion de l'appel.....	7
8	Contacts .....	8

# 1 Contexte et objectifs de l'appel à actions de structuration

## 1.1 Contexte

La consommation de substances psychoactives et les conduites addictives pouvant en résulter constituent un risque pour la santé dès les premiers usages.

Le tabac et l'alcool, en particulier, sont parmi les premières causes de mortalité évitable en France, avec 75 000 morts par an pour le tabac<sup>1</sup> et 41 000 pour l'alcool en 2015<sup>2</sup>. Cette mortalité survient par cancers, maladies des systèmes cardiovasculaire, digestif ou nerveux, mais également par traumatismes, notamment consécutifs aux accidents de la route. Parmi les 346 000 nouveaux cas de cancer diagnostiqués chez les adultes en France en 2015, 68 000 sont attribuables au tabagisme (20%)<sup>1</sup> et 28 000 à la consommation d'alcool (8%)<sup>2</sup>.

Au-delà des conséquences pathologiques et des décès, il faut souligner le considérable impact sanitaire et social de la consommation de ces drogues licites (tabac et alcool), dont le coût social est estimé à 120 milliards d'euros par an - pour chacune d'entre elles - selon l'Observatoire Français des Drogues et des Toxicomanies (OFDT)<sup>3</sup>.

Parmi les substances licites, on retrouve également les médicaments psychotropes, dont la consommation en France est importante<sup>4</sup>, les antalgiques opiacés et les médicaments détournés de leur usage (MDU).

Parmi les produits illicites les plus consommés figurent le cannabis (11% des adultes), la cocaïne (1,6% des adultes) et, dans une moindre mesure, les champignons hallucinogènes, l'ecstasy et l'héroïne. Selon l'OFDT, le coût social de ces produits illicites est estimé à 9 milliards d'euros par an.

L'ensemble de ces conduites addictives induisent des dommages sociaux importants (implication dans des comportements violents, accidents de la route, etc.) et aggravent les inégalités sociales, les populations vulnérables étant particulièrement touchées.

Les pratiques des usagers des substances psychoactives sont évolutives. Elles sont marquées par des poly-consommations, ainsi que par des expérimentations diverses et multiples des usages et produits à risques pour la santé. L'élaboration et la mise en œuvre de stratégies adaptées à ces pratiques sont donc nécessaires.

La recherche doit donc permettre de contribuer à la mise en place de stratégies adaptées, d'orienter les politiques de santé publique et de documenter tous les effets pathologiques de l'ensemble des substances psychoactives. Cela peut notamment passer par la prise en compte de facteurs multiples (biologiques, psychologiques, sociétaux, environnementaux, économiques, sociologiques, culturels, comportementaux, etc.), par une meilleure connaissance des trajectoires des individus et groupes sociaux, ou encore par le décryptage des stratégies industrielles.

La Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les addictions (MILDECA) a élaboré le plan national de mobilisation contre les addictions 2018-2022 afin de créer un élan supplémentaire dans la lutte contre les addictions, notamment en renforçant la recherche sur les addictions (axe 4 « La recherche et l'observation au service de l'action »). Depuis 2018 le Fonds de lutte contre les addictions, anciennement Fonds de lutte contre

---

<sup>1</sup> Bonaldi C, Boussac M, Nguyen-Thanh V. Estimation du nombre de décès attribuables au tabagisme, en France de 2000 à 2015. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(15):278-84. [http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/15/2019\\_14\\_2.html](http://beh.santepubliquefrance.fr/beh/2019/15/2019_14_2.html)

<sup>2</sup> Bonaldi C, Hill C. La mortalité attribuable à l'alcool en France en 2015. Bull Epidémiol Hebd. 2019;(5-6):97-108. [http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/2019\\_5-6\\_2.html](http://invs.santepubliquefrance.fr/beh/2019/5-6/2019_5-6_2.html)

<sup>3</sup> Kopp P. Le coût social des drogues en France. Rapport OFDT. 2015. <https://www.ofdt.fr/BDD/publications/docs/epfxpkvc.pdf>

<sup>4</sup> OFDT.fr : <https://www.ofdt.fr/produits-et-addictions/de-z/medicaments-psychotropes/>

le tabac, a permis, par le soutien d'actions de financement de la recherche portées par l'IRESP et/ou l'INCa, de dynamiser ce champ de recherche.

Le paysage de la recherche sur les addictions est très large et encore fragmenté en France. Il recouvre des disciplines variées allant de la biologie fondamentale aux sciences humaines et sociales, en passant par l'épidémiologie et la recherche clinique. Il concerne également de nombreuses substances avec des usages variés, évolutifs, parfois conjoints. Il est susceptible de porter sur l'ensemble de la population et de nombreux sous-groupes. Or, la production de connaissances sur les usages de substances psychoactives et les addictions gagnerait à croiser les approches, disciplinaires ou autres, et à faire dialoguer les communautés de recherche. Si le financement de projets de recherche via des appels à projets y contribue, il n'est pas suffisant et doit s'articuler avec des actions d'animation et de structuration qui participent à la mise en relation et au dynamisme des communautés de recherche pour favoriser une recherche coordonnée et diffuser des connaissances. Il importe que ces actions d'animation et de structuration passent par un ensemble d'acteurs, qui peuvent avoir différentes tailles, de manière concertée et dynamique avec une complémentarité entre les niveaux institutionnel et interne aux communautés de chercheurs.

**C'est pourquoi, l'IRESP publie cet appel à actions de structuration, en continuité du dispositif initié par les appels à projets précédents<sup>5</sup>, financé par le Fonds de lutte contre les addictions. Il s'intègre dans la mise en place d'une politique de recherche dynamique, ambitieuse, pluriannuelle, mobilisant un large spectre de disciplines, pour une prise en compte des facteurs de vulnérabilité, des consommations à risques et des troubles de l'usage, incluant la question de l'addiction.**

## 1.2 Objectifs

Cet appel vise à diversifier les modalités de soutien à la recherche en soutenant des actions de structuration et d'animation de communautés de recherche sur les consommations de substances psychoactives et la lutte contre les addictions : en priorité sur **tabac, alcool, cannabis et cocaïne**, mais aussi sur les **autres substances psychoactives** ainsi que sur les **polyconsommations**. Il s'agit ainsi de :

- Créer des ponts et encourager le dialogue entre acteurs de la recherche académique provenant de champs disciplinaires et thématiques variés et, éventuellement d'autres parties prenantes (par exemple, associations d'usagers, professionnels de santé ou du médico-social, décideurs...) afin d'identifier des synergies et complémentarité pour favoriser une recherche coordonnée ;
- Créer, en amont, les conditions d'émergence de nouveaux projets de recherche originaux, en particulier interdisciplinaires ou associant d'autres parties prenantes, dans une démarche de recherche participative ;
- Accélérer la diffusion et la valorisation des connaissances au sein de la communauté de recherche mais également de façon plus large à l'ensemble des parties prenantes ;
- Promouvoir la recherche dans le champ de l'appel, afin de la rendre plus attractive pour les jeunes chercheurs, en explicitant les perspectives et possibilités de carrière, et en créant des conditions favorables à l'émergence de nouvelles équipes de recherche.

---

<sup>5</sup> Appels à projets Tabac 2018 et 2019 (INCa/IRESP), appel à candidatures pour subventions doctorales Tabac 2019 (INCa/IRESP), appel à projets 2019 Addictions (IRESP), appel à projets Substances Psychoactives et Addictions 2021 (INCa/IRESP) et appels à candidatures pour subventions doctorales Substances psychoactives et Addictions 2020 et 2021 (INCa/IRESP).

Cet appel doit permettre de renforcer des réseaux existants ainsi que de créer des nouveaux réseaux si cela s'avère pertinent au regard de l'existant, de contribuer au développement d'un maillage territorial et national de la recherche sur les addictions ainsi que de renforcer les échanges avec la recherche internationale.

## 2 Champs de l'appel

### 2.1 Actions structurantes soutenues

*Il est à noter que les financements alloués dans cet appel concernent uniquement le soutien à des dispositifs ou des actions de structuration de la recherche, de mise en place de réseaux ou de communautés de recherche.*

**Ne sont pas financés via cet appel les projets de recherche et les subventions doctorales, ils concernent deux autres appels co-portés par l'IReSP et l'INCa. Plus d'informations :**

[www.iresp.net/financements/programme\\_spa/](http://www.iresp.net/financements/programme_spa/)

**Ne sont pas financés via cet appel les actions ponctuelles (colloque, séminaire, journée d'étude, etc.), sauf si elles s'intègrent dans un dispositif plus complet.**

Une action de structuration de la communauté de recherche se construit autour de chercheurs soucieux de s'associer autour d'une ou plusieurs thématiques données ou d'approches particulières. Elle peut également impliquer des parties prenantes. Les acteurs associés reflèteront la diversité du champ de l'action :

- les chercheurs seront issus de disciplines différentes et incluront de préférence plusieurs équipes différentes ;
- dans le cas d'une ouverture des actions de structuration à des parties prenantes, celles-ci pourront être des personnes concernées, des représentants d'usagers, des professionnels, des collectivités territoriales, des acteurs publics...

Ces actions de structuration poursuivent les objectifs suscités (cf. partie 1.2).

Conformément à ces objectifs, l'activité de l'action de structuration devra se traduire par des productions propres d'intérêt collectif, associant ses membres, et apportant une véritable valeur ajoutée à la communauté scientifique. Il pourra s'agir :

- d'organiser des actions d'animation et des temps de travail communs ;
- d'élaborer des outils de support à la recherche à caractère collectif ;
- de proposer des outils d'aide à la méthodologie de recherche ainsi qu'à l'écriture de projets ;
- de tenir à jour un annuaire des chercheurs et des personnes qualifiées dans son champ thématique, consultable par un large public faisant également état des projets de recherche en cours ;
- de publier, dans un format accessible à un large public, une veille sur la littérature scientifique, des états des lieux de la recherche sur certaines thématiques, une veille sur les actions et pratiques innovantes et/ou « inspirantes » françaises, européennes et internationales relatives à son thème ;
- de proposer des interactions avec les programmes d'enseignement supérieur afin d'améliorer la diffusion des connaissances et l'état de l'art sur les addictions aux substances psychoactives.

Outre les exemples cités, les chercheurs sont laissés libres de co-construire leur projet au regard de la diversité des acteurs qu'ils rassemblent, de leurs attentes, et du programme de travail qu'ils se fixent. Les équipes

veilleront à proposer un projet cohérent et correctement dimensionné au regard des ambitions et objectifs poursuivis.

Il sera demandé de façon régulière aux équipes de rendre compte de l'avancée de leurs travaux. Cela prendra notamment la forme suivante :

- Bilan annuel des actions réalisées, rendant notamment compte des perspectives issues des différentes réunions ou évènements organisés ;
- Calendrier des actions, liste des membres du réseau, des équipes impliquées et des projets en cours ;
- Documents de communication synthétique ponctuels, à destination des décideurs, sur une thématique spécifique rassemblant les résultats issus des divers travaux de recherche des équipes membres du réseau.

**De plus, les acteurs impliqués dans les actions de structuration seront amenés à participer à des temps d'échanges avec les différentes institutions concernées, leurs programmes d'action pourront à ces occasions être rediscutés.**

## 2.2 Champ thématique

Les actions de structuration porteront sur le champ de la recherche concernant les usages de substances psychoactives et/ou les addictions en résultant, en priorité sur **tabac, alcool, cannabis et cocaïne**, mais aussi sur les **autres substances psychoactives** ainsi que sur les **polyconsommations**. Ces actions pourront avoir une envergure locale, nationale, européenne ou internationale.

## 2.3 Champ disciplinaire

Les disciplines éligibles à cet appel couvrent le continuum de la recherche, des sciences fondamentales jusqu'à la recherche interventionnelle, en passant par les sciences humaines et sociales, l'épidémiologie, l'addictologie, la psychiatrie, la psychologie et autres disciplines de santé publique.

Les réseaux concernant notamment la recherche sur les politiques de santé, les stratégies de prévention et de prise en charge de premier recours seront particulièrement appréciés.

**Lors de l'évaluation, une attention particulière sera portée aux actions de structuration pluridisciplinaires.**

# 3 Durée et subvention maximale accordée au projet

Les actions pourront durer **entre 12 et 48 mois** pour un **financement de 10 000€ à 400 000€**.

# 4 Equipes du projet

Le nombre d'équipes participant aux actions **n'est pas limité** mais le nombre d'équipes appartenant à des unités de recherche et/ou des organismes différents pouvant demander un financement, et donc **inscrites** dans le dossier de candidature du projet est **limité à 10**. Il n'y a pas de restrictions concernant le nombre de personnes impliquées dans chaque équipe.

## 5 Informations complémentaires

### 5.1 Calendrier de l'appel à projets 2021

- Lancement de l'appel: 24 mars 2021
- Ouvertures des candidatures : 15 avril 2021
- Clôture des candidatures : 14 juin 2021 - 16h (heure de Paris)
- Annonce des résultats : octobre 2021

### 5.2 Langues de l'appel à projets

Les dossiers doivent être **rédigés en français**. Dans le dossier de candidature, un résumé du projet en français et en anglais devront toutefois y figurer.

### 5.3 Autres documents relatifs à l'appel à projets

Il est impératif de prendre connaissance de l'ensemble des éléments relatifs à l'appel à projets, et en particulier :

- Du **dossier scientifique (Word)** et des éléments scientifiques demandés ;
- De **l'annexe budgétaire (Excel)** et des éléments financiers demandés ;
- Du **guide du candidat** détaillant les éléments suivants : la procédure de candidature ; le processus d'évaluation des projets ; les critères de recevabilité, d'éligibilité et d'évaluation des projets ; les règles relatives aux équipes, au coordonnateur scientifique et aux organismes d'appartenance ; la mise en place du conventionnement, le suivi de projets et les livrables attendus ; etc.

## 6 Modalités de soumission

Le dossier finalisé doit comprendre l'ensemble des éléments requis et nécessaires à l'évaluation scientifique et technique du projet (dossier de candidature et annexe financière). Il est soumis **uniquement sous forme électronique par envoi à l'adresse mail suivante** :

[addictions.iresp@inserm.fr](mailto:addictions.iresp@inserm.fr)

## 7 Modalités de gestion de l'appel

Cet appel est porté par l'Institut pour la Recherche en Santé Publique. L'IRESP est un groupement d'intérêt scientifique dont l'objectif principal est de développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique, en articulation avec les différents acteurs qui interviennent dans le champ et en lien avec les besoins de connaissances de ses membres et plus largement, des divers acteurs concernés et la société dans son ensemble, afin de renforcer les interventions et politiques visant à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population. Plus d'information sur [iresp.net](http://iresp.net).

L'organisme gestionnaire de l'IRESP est l'Inserm. C'est donc l'Inserm qui sera référent pour la mise en place des actes attributifs d'aide, du versement de la subvention, du suivi administratif et financier des projets.

## 8 Contacts

Pour tout renseignement merci de contacter le Pôle Addictions de l'IReSP : [addictions.iresp@inserm.fr](mailto:addictions.iresp@inserm.fr)